

Direction des
Relations
Internationales

ESPE
89 avenue George V
06046 NICE cedex 1

Joelle MAUME
TEL. 04 92 07 65 95
joelle.MAUME@unice.fr

BCI (CREPUQ) candidatures 2017-2018 Marche à suivre / Consultations

TRES IMPORTANT : Certains programmes d'études sont fermés aux étudiants en programme d'échange BCI
L'étudiant devra d'abord identifier un programme d'études parmi la liste des "programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec / en échange"

Comment procéder :

Accès direct vers le site du BCI Echanges étudiants

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

Onglet « **ETUDIANTS** »

Sélectionner « **Si je suis inscrit dans un établissement étranger** »

Puis : « **Je choisis un établissement d'accueil** »

Cliquer sur « **3. Recherche d'établissement d'accueil** »

Cliquer sur le lien : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/je-suis-inscrit-dans-un-etablissement-etranger/int-recherche-detablissement-daccueil/int-suis-je-admissible/int-suis-je-admissible-liste-des-universites-qc-conditions-supplementaires>

Liste des 11 universités québécoises

Sélectionner l'université de son choix :

Puis cliquer sur :

« **Programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec** » **OU**

« **Programmes d'études ouverts aux étudiants en échange** »

A présent, l'étudiant doit faire son choix parmi (et seulement parmi) la liste proposée.

(Relever le code + nom du programme choisi dans la liste et vérifier ensuite sur le site de l'université désignée les cours correspondant précisément à ce programme^{**})

D'autres programmes et cours sont proposés directement sur les sites des universités québécoises, mais, s'ils ne figurent pas dans la liste BCI, l'étudiant sélectionné verra sa demande rejetée au moment de son inscription en ligne sur le site BCI, (inscription obligatoire -2^e étape- après la sélection par l'UNS en CORI)

Les étudiants ne doivent donc se référer qu'aux seules listes de programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec / en échange sur le site du BCI.

N.B.

1- vérifier, si précisé, la note moyenne minimum requise exigée par l'université québécoise de votre choix.

2- Pour rappel, il faut être titulaire - *a minima* - d'une licence 2 au moment du départ.

3- Bien lire, quand cela est précisé, les « **particularités d'admission supplémentaires** »

4- Sur les pages de chaque université BCI, vous trouverez des « demandes d'admission en ligne » ou « formulaires de participation » spécifiques supplémentaires à remplir. Seuls les étudiants sélectionnés en CORI par l'UNS devront s'y soumettre lors de la 2^e étape (une liste de documents supplémentaires à fournir sera alors adressée par la DRI à chaque étudiant sélectionné)

5- ****** Bien indiquer dans le contrat d'études (annexe1) le code et le nom du programme d'études choisi dans la liste des programmes ouverts aux étudiants en échange.